

**Arrêté ministériel portant exécution de l'article 37 du 2
février 2007 relatif à la désignation des membres de la
Commission d'évaluation des directeurs pour
l'enseignement de promotion sociale**

A.M. 07-11-2011

M.B. 18-01-2012

Modifications :

A.M. 01-10-2012 - M.B. 21-11-2012

A.M. 08-05-2014 - M.B. 24-10-2014

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Vu le décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs, notamment l'article 37, § 2;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2007 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement de promotion sociale,

Arrête :

Modifié par A.M. 01-10-2012

Article 1^{er}. - Sont désignés comme membres de la Commission d'évaluation des directeurs :

1° en tant que fonctionnaires généraux visés à l'article 37, § 1^{er}, 1° du décret du 2 février 2007 :

- M. Christian NOIRET,
- Mme Chantal KAUFMANN,
- M. Didier LETURCQ,
- M. Julien NICAISE. (*remplacé par A.M. 01-10-2012*)

2° en tant que chargés de mission visés à l'article 37, § 1^{er}, 3°, a), du même décret :

Remplacé par A.M. 08-05-2014

Zone 1	Georges CORNETTE
	Teddy BEATSE
	Benoit LEGAL
Zone 2	Isabelle HENRY
	Luc RENARD
	Frédérique NISOL
Zone3	Frédérique NISOL
	Isabelle HENRY
	Luc RENARD
Zone 4	Luc RENARD
	Isabelle HENRY
	Frédérique NISOL



Zone 5	Martine CLAES
	Michel BONJEAN
	Georges CORNETTE
Zone 6	Teddy BEATSE
	Martine CLAES
	Michel BONJEAN
Zone 7	Michel BONJEAN
	Georges CORNETTE
	Benoit LEGAL
Zone 8	Benoit LEGAL
	Martine CLAES
	Teddy BEATSE

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 3. - Les dispositions du présent arrêté remplacent celles contenues dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2007 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement de promotion sociale.

Bruxelles, le 7 novembre 2011.

Mme M.-D. SIMONET